



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE  
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 6 octobre 2003 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc  
Gilles Granger  
André Picard  
Jean Brousseau  
Gaétan Riopel  
Michel Landry

**R 183-2003**

**Adoption des procès-verbaux des séances du 2 et du 22 septembre 2003**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu que les procès-verbaux des séances du Conseil du 2 et du 22 septembre 2003 soient adoptés.

**ADOPTÉ**

**R 184-2003**

**Adoption des comptes**

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois au montant de 289 026.03 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**185-2003**

**Avis de Motion - modification au règlement sur le stationnement**

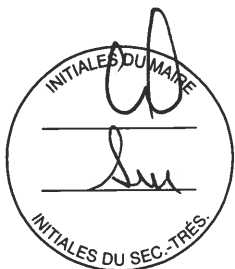
Monsieur André Picard donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 99-049 relatif au stationnement dans les rues de la municipalité.

**R 186-2003**

**Demande au Ministère des Transports du Québec de reprendre une partie du chemin Saint-Jacques sous sa juridiction**

Attendu que le ministère des Transports du Québec a transféré plusieurs routes aux municipalités au début des années 1990;

Attendu que parmi ces routes, se trouve le chemin Saint-Jacques qui traverse notre municipalité à partir de la municipalité de Village Saint-Pierre jusqu'à la route 158;



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-103

**R 187-2003**

Attendu que la partie du chemin Saint-Jacques entre le chemin Archambault et la route 158 sert principalement de bretelle d'accès à la route 158;

Attendu qu'il y a très peu de résidents de notre municipalité sur cette partie du chemin Saint-Jacques et que la municipalité n'a pas les ressources financières nécessaires pour entretenir adéquatement ce chemin qui sert en grande partie aux automobilistes qui veulent accéder à la route 158, dont plusieurs résidents de Saint-Liguori;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Gilles Granger, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. Que demande soit faite auprès du ministère des Transports du Québec de reprendre sous sa juridiction la partie du chemin Saint-Jacques, entre le chemin Archambault et la route 158, cette partie de chemin servant principalement de bretelle d'accès à la route 158.

**ADOPTÉ**

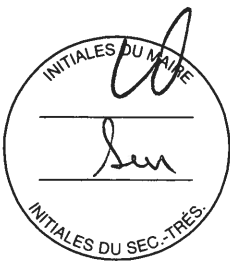
**Demande à Hydro-Québec - modifications sur le réseau électrique dans le secteur Val-Ouareau (22<sup>ième</sup> rue)**

Attendu qu'Hydro-Québec prolongera prochainement son réseau d'électricité dans notre nouveau secteur de développement Val-Ouareau, sur la 22<sup>ième</sup> rue;

Attendu qu'il y a lieu de demander à Hydro-Québec de faire certaines modifications au réseau existant pour améliorer les services aux éventuels acheteurs de nouveaux terrains;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Gilles Granger, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. Que demande soit faite à Hydro-Québec de nous présenter un estimé des coûts pour les modifications suivantes à apporter sur la 22<sup>ième</sup> rue dans le secteur Val-Ouareau phase II:



N° de résolution  
ou annotation

- a) Que le transformateur électrique situé à l'intersection des lots 198-1-35, 198-1-36, 198-1-18 et 198-1-19, soit rehaussé pour assurer une plus grande sécurité aux propriétaires de ces terrains;
- b) Que le poteau installé à l'intersection des lots 198-1-32 et 198-1-33 soit enlevé puisque le propriétaire de ces lots pourra utiliser l'autre poteau existant, soit celui situé à l'intersection des lots 198-1-23 et 198-1-22;

**ADOPTÉ**

**R 188-2003**

**Colloque de la CARA - "J'ai le goût de l'eau"**

Sur proposition de André Picard, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu d'autoriser monsieur Gaétan Riopel à s'inscrire au colloque de la CARA "**J'ai le goût de l'eau**" qui se tiendra les 17 et 18 octobre prochain et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

**ADOPTÉ**

**R 189-2003**

**Engagement d'un nouveau pompier**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu d'engager monsieur Jean-Pierre Bélanger de Sainte-Marie-Salomé, à titre de pompier à temps partiel au sein de la brigade des pompiers de Crabtree, le tout, dans le but d'atteindre un nombre adéquat de réponse à l'appel pour le territoire de Sainte-Marie-Salomé.

**ADOPTÉ**

**R 190-2003**

**Adhésion à la Chambre de Commerce du Grand Joliette pour l'année 2003/2004**

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'adhérer à la Chambre de Commerce du Grand Joliette pour l'exercice 2003-2004 au coût de 150 \$ (taxes en sus); d'ajouter à notre adhésion un forfait de 10 dîners à 185 \$ (taxes en sus).

Que monsieur Denis Laporte soit le délégué de la municipalité à la Chambre de commerce du Grand Joliette.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

R 192-2003

Demande d'aide financière des Sœurs des Saints  
Cœurs de Jésus et de Marie

Attendu que les Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie célèbre cette année le centenaire de leur arrivée dans le diocèse de Joliette;

Attendu que cette communauté religieuse a contribué à la vie communautaire de Crabtree durant de nombreuses années;

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu qu'un montant de 100 \$ soit accordé aux Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie pour l'organisation de la célébration de clôture soulignant cette année jubilaire de leur communauté.

**ADOPTÉ**

Proclamation de la semaine des bibliothèques  
publiques

Considérant que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

Considérant l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population: INFORMER, ÉDQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE;

Considérant que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

Considérant que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

En conséquence, sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu de proclamer la semaine du 19 au 25 octobre 2003 et pour chaque année à venir cette semaine sera décrétée comme étant "**La semaine des bibliothèques publiques dans notre municipalité**".

**ADOPTÉ**

R 193-2003

Taux de location du gymnase

Attendu que la municipalité a fixé son taux de location du gymnase à 10 \$ l'heure (taxes incluses) pour les usagers de la municipalité qui utilisent le gymnase pour des activités de groupe dites récréatives;

Attendu qu'il arrive que des spécialistes nous demandent d'organiser des cours (ex: karaté, golf, etc...) pour les citoyens de la place et qu'ils facturent des frais d'inscriptions ainsi qu'une tarification aux utilisateurs;



N° de résolution  
ou annotation

Attendu qu'il est intéressant pour la municipalité d'avoir la possibilité d'offrir ces cours aux citoyens intéressés mais qu'il y a lieu d'ajuster le tarif de location du gymnase pour tenir compte du fait que des revenus sont attribués à l'organisateur qui perçoit des frais aux utilisateurs;

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. Qu'un nouveau tarif de location du gymnase soit ajouté au tarif en vigueur, dans le cas où un spécialiste utilise le gymnase pour y dispenser des cours comportant des frais aux utilisateurs;
3. Que ce nouveau tarif soit fixé à 20 \$ l'heure (taxes incluses).

**ADOPTÉ**

**R 194-2003**

**Achat de baies vitrées pour l'aréna**

Attendu qu'il y a lieu de poursuivre l'installation de baies vitrées plus hautes et plus sécuritaires autour de la surface glacée à l'aréna;

Attendu que la compagnie Agora Équipement nous offre des baies vitrées usagées à un coût plus qu'abordable;

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu d'autoriser le Directeur général à faire l'acquisition d'un maximum de 15 baies vitrées usagées ainsi que des poteaux d'installation, le tout au prix de 156.95 \$ chacune pour les baies vitrées et de 31.95 \$ pour les poteaux (transport en sus).

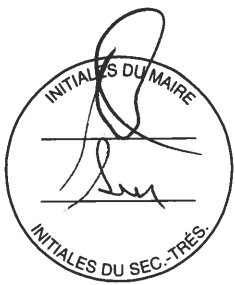
**ADOPTÉ**

**R 195-2003**

**Emprunt temporaire**

Attendu que l'article 1093 du Code municipal précise que "toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courantes et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine";

Attendu qu'en fin d'exercice financier, il est possible que des besoins d'emprunt temporaire soient nécessaires en attendant la perception des revenus de taxes pour l'année 2004;



N° de résolution  
ou annotation

**R 196-2003**

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à demander à la Caisse populaire de Joliette (Centre de service de Crabtree), un emprunt temporaire afin d'obtenir les sommes nécessaires pour le paiement des dépenses d'administration courantes pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2003 jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2004 et que les sommes soient versées au fur et à mesure des besoins.

**ADOPTÉ**

**Mandat au Groupe AGA pour demande de soumissions en assurance groupe**

Attendu que le Conseil municipal constate que le contrat d'assurance groupe accordé à Desjardins Sécurité Financière augmente considérablement d'année en année;

Attendu qu'il y a lieu de sonder le marché afin d'avoir la possibilité de réduire les coûts tout en ayant les mêmes protections;

Attendu que le Groupe AGA Inc. nous offre l'opportunité de bénéficier des avantages d'un regroupement d'achat;

Attendu que le Groupe AGA Inc. nous offre l'opportunité d'aller en soumission pour nous, d'analyser les soumissions et de les comparer avec notre régime actuel, le tout, sans frais d'honoraires;

Attendu que dans l'optique où la municipalité n'accepterait pas la soumission présentée, le Groupe AGA s'engage à ne pas facturer de frais d'honoraires à la municipalité;

Attendu que dans l'optique où la municipalité accorderait un nouveau contrat d'assurance collective, le Groupe AGA s'engage à nous offrir le service de transition entre l'ancien et le nouveau régime d'assurance collective, et ce, sans frais;

Attendu que la municipalité de Crabtree accepte la proposition du Groupe AGA Inc. de procéder à un appel d'offres pour son régime d'assurance collective, le tout, tel que spécifié dans son offre datée du 7 août 2003;

Attendu qu'il est nécessaire pour la municipalité de Crabtree, dans le cadre du regroupement, de déléguer à l'une des municipalités du regroupement, les pouvoirs nécessaires pour demander des soumissions par voie d'appel d'offres public;

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu:



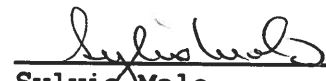
N° de résolution  
ou annotation

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. Que la municipalité de Crabtree délègue à la ville de Bécancour les pouvoirs nécessaires, afin de demander des soumissions pour le régime d'assurance collective de chacune des municipalités formant le regroupement de Québec, Beauce, Portneuf, Mauricie, Laurentides, et ce, par l'intermédiaire du Groupe AGA Inc. agissant à titre de consultant expert en assurance collective, le tout tel que précisé dans l'offre du Groupe AGA Inc. et aux conditions énumérés ci-haut.

**ADOPTÉ**

L'assemblée est levée à 20:53 heures.

  
Denis Laporte, maire

  
Sylvie Malo, sec.-trés.